

Commission de la représentation électorale du Québec

Carte électorale proposée dans la région de la Gaspésie

Mémoire du Regroupement des gens d'affaires de la Baie-des-Chaleurs

INTRODUCTION

La Commission applique une loi dans laquelle sont fixées des balises qui guident le directeur général des élections dans la reconfiguration de la carte électorale. La problématique actuelle est donc un problème de législation.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN RÉGION, UN DÉFI DE TAILLE

On demande aux régions de se prendre en charge et de relever les défis liés au développement économique. Taux de chômage élevé, distance, virage économique, etc. les défis sont de taille. La problématique du développement régional ne concerne pas que les régions mais le Québec tout entier. Dans ce contexte, il est de la responsabilité du gouvernement québécois de donner aux régions les moyens et les outils pour permettre d'assurer leur développement. Le député fait parti des ces moyens et ses outils et sa capacité d'action et d'intervention doit demeurer intacte.

LA CARTE PROPOSÉE EST INCOHÉRENTE

La délimitation proposée envoie le secteur ouest de la MRC d'Avignon dans la circonscription Matapédia-Mitis coupant ainsi en deux le territoire de cette MRC. Le gouvernement fédéral tient compte du découpage des MRC à l'intérieur de l'établissement de la délimitation de ces comtés. Il est incompréhensible que le gouvernement du Québec ne tienne pas compte de la délimitation de ses propres structures à l'intérieur de la carte électorale gaspésienne. De plus, ce découpage apportera un défi supplémentaire et non-justifié pour les instances de

développement économiques, communautaires et sociales de la MRC d'Avignon qui devront s'adresser à deux députés pour faire cheminer leurs dossiers.

UN REcul

Les gens d'affaires questionnent l'approche actuelle. Depuis plus de 20 ans, les instances décisionnelles, politiques, de développement communautaire, économique et social tentent d'arrimer leur territoire d'intervention à celui des comtés et MRC. Ces mêmes instances recommandent fortement aux autres organismes d'en faire de même. Ces territoires sont donc devenus la référence. Toucher à l'intégrité de ces territoires constitue un recul et amènera un chaos administratif.

RECOMMANDATIONS

Tout comme plusieurs organismes, Le Regroupement des gens d'affaires de la Baie-des-Chaleurs recommande le statut quo et souhaite donc que l'on maintienne l'intégrité des circonscriptions actuelles dans la région de la Gaspésie et plus particulièrement, l'intégrité du comté de Bonaventure.

Le Regroupement demande également que le législateur, le gouvernement du Québec, révise la loi afin que les corrections sur le plan de la représentativité ne fasse pas au détriment des régions, en baisse de population. Si le problème actuel provient de la sous-représentation des populations urbaines, alors que le nombre de député augmente au rythme de l'augmentation de la population de ces mêmes territoires.



Peter H. Cyr

Vice-président du Regroupement des gens d'affaires de la Baie-des-Chaleurs